

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

AMENDEMENT

N ° CF79

présenté par

M. Pupponi, M. Charles de Courson, Mme De Temmerman, M. Pancher, Mme Pinel et M. Simian

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.